



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU
MERCREDI 15 octobre
2025

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Crédit d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché
Territorial

Délibération n° 2025-066

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI QUINZE OCTOBRE A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
9 octobre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH
LAFARGUE, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie
DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle
CASTAING, EVELYNE PISSOAT, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean
CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU à M. Claude POMIES, Mme ISABELLE MECHIN à M. Philippe
PELLARINI, M. Didier MARTIN à M. Thierry BOURREC, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, M.
Jean-Pierre TRABESSE à M. Jérémie MARTI.

EXCUSEES : Mme Sandrine SATABIN, Mme Danielle BARRAUD, Mme Sonia DUBOSC.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 5

Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L313-1 et L332-14,
Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
Vu le tableau des effectifs communaux,
Vu le Budget de la commune,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que les emplois sont créés par délibération du Conseil Municipal dans les conditions déterminées
par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'ouvrir le poste suivant au sein des services municipaux :

- 1 poste permanent titulaire à temps complet d'Attaché territorial (avec effet au 1^{er} décembre 2025).



Article 2 : d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 octobre 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-